# **Description de la journée de formation**

L’utilisation des technologies de l’information (TI) va grandissant dans la pratique de l’ensemble des professions réglementées – y compris au sein de la profession dentaire, pourtant traditionnellement moins « documentaire ». Afin d’ajuster sa conduite professionnelle dans un nouvel environnement technologique et social, il devient nécessaire d’opérer un retour aux principes éthiques et déontologiques et d’en faire une nouvelle lecture.

En effet, ces principes sont sollicités lorsque vient le temps de répondre aux questions soulevées par les nouvelles technologies : quelle conduite dois-je adopter sur les médias sociaux? Dois-je m’empêcher d’y être présent? Et d’un point de vue plus pratique : que dois-je faire pour respecter mon obligation de préserver le secret professionnel? Comment s’applique mon code de déontologie dans l’utilisation quotidienne des TI?

Cette conférence présentera les principes éthiques et déontologiques en jeu et proposera une « lecture technologique » du Code de déontologie des dentistes. Les participants auront ainsi une idée plus précise de ce que la norme déontologique exige d’eux dans les environnements technologiques, de nouveaux repères, qui répondent aux nouveaux risques, étant en effet souhaitables.

Enfin, dans un contexte où convergent les préoccupations sociales liées à la protection de la vie privée, la grande sensibilité des données médicales et la complexité de la sécurité de l’information, une partie importante de la journée sera ensuite consacrée aux questions de sécurité de l’information et de protection de la vie privée, et aux mesures à mettre en place pour limiter ces risques.

**Notes biographiques**

# **Dominic Jaar**

Dominic Jaar est associé chez KPMG Canada, où il est leader national, Clients et marchés – Services-conseils. Il dirige aussi l’équipe Enquêtes technologiques (gestion de l’information, preuve électronique, cyberenquête et analyse de données). Il agit à titre d’expert en matière informatique et de preuve électronique, de même que comme conseiller dans le domaine des technologies juridiques et judiciaires.

Me Jaar est un conférencier recherché sur les questions liées à la déontologie technologique, à la gestion de l’information et à la preuve électronique. Il intervient dans diverses universités nord-américaines, dont HEC Montréal ainsi que les universités McGill, Laval, Yeshiva (école de droit Cardozo), d’Ottawa, de Montréal et de Georgetown, et lors de congrès internationaux, tels qu’ARMA, AIIM, ILTA, ABA Techshow, Legaltech et LegalIT. En outre, il rédige des articles sur le droit et la technologie, et les médias le citent fréquemment comme expert en gestion de l’information et en administration de la preuve électronique.

Me Jaar est aussi *Avocat émérite* et récipiendaire du Mérite Innovations, deux des plus hautes distinctions décernées par le Barreau du Québec. Il est reconnu par la publication *Who’s Who* comme l’un des cinq meilleurs enquêteurs informatiques et comme l’un des meilleurs avocats en droit des technologies au Canada.

Avant de vendre son entreprise, Conseils Ledjit, à KPMG, Me Jaar était directeur général du Centre canadien de technologie judiciaire. Avant de fonder Ledjit, Me Jaar a occupé les postes de conseiller juridique chez Bell et d’avocat plaideur en litige commercial au sein de Borden Ladner Gervais, où son travail portait sur les technologies de l’information, la gestion de l’information et les litiges complexes.

# **François Senécal**

Avocat, François Senécal œuvre au sein de l’équipe Gouvernance de l’information chez KPMG, où il s’intéresse aux questions de commerce électronique. Il accompagne ses clients dans l’évaluation et l’élaboration de programmes de protection de la vie privée et antipourriel et, de manière générale, dans divers projets impliquant le traitement de renseignements personnels. Me  Senécal est titulaire d’une maîtrise en droit des technologies de l’information de l’Université de Montréal. Son mémoire, *L’écrit électronique*, a été publié aux Éditions Yvon Blais. Pendant sa maîtrise, il a développé ses intérêts, ses connaissances et ses habiletés dans de nombreux domaines du droit des TI, tant en droit privé (contrats, preuve, vie privée) qu’en droit public (professions réglementées, propriété intellectuelle, concurrence). Il s’est très tôt intéressé aux questions déontologiques découlant de l’utilisation des TI en contexte professionnel, notamment par son implication au sein du comité sur la sécurité des technologies de l’information du Barreau du Québec.

Me  Senécal publie des articles et présente régulièrement des conférences sur des thèmes liés au droit des TI. Depuis 2013, il enseigne le droit du commerce électronique à la maîtrise en administration de l’Université de Sherbrooke et au certificat en cyberenquête de la Polytechnique de Montréal.